

06-05-2019 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 6 mai 2019, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, la conseillère et les conseillers: Réjean St Laurent, Richard Fournier, Roland St-Pierre, Micheline Morin, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2019
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) Suivi Bibliothèque de Saint-Cléophas
 - b) Suivi – Enregistrement des armes à feu du Québec
6. Invitations
 - a) SADC - AGA
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Gouvernance de l'école publique
8. Maire-suppléant et substitut
9. Autorisation de signature du maire-suppléant
10. TECQ 2019-2023
Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia
11. Route Melucq
Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia
12. Reddition de compte du CDA - Entente de développement locale 2018
13. Entente de développement locale de la MRC de La Matapédia 2019
14. Médiaposte – offre d'emploi – Camping
15. Rapport et suivi du conseil municipal
16. Questions de l'assemblée
17. Prochaine rencontre régulière du conseil le 3 juin 2019
18. Levée de la réunion

65-19

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

66-19

Adoption du procès-verbal

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 8 avril 2019 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

67-19

Lecture et adoption des comptes

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES PAYÉS

Jean-Paul Bélanger, frais de déplacement	17.60
Jean-Paul Bélanger, frais de dépl. formation	105.05
Télus, #3101-04-2019, camping	42.26

COMPTES NON PAYÉS

Anicet Fournier, 6e versement cours mun.	494.10
Anicet Fournier, #21, déneig. champ d'épuration et station pompage	252.94
Bonichoix, #, articles nettoyage	29.99
Canac, #175461, asphalte et palettes	2 316.47
Clérobéc, #31710, adhésifs, rouleaux	72.37
Ent. Clermont Gauvin, 6e versement déneigement	18 011.47
Ent. Clermont Gauvin, #455-456-457, bois, soufflage, ouv. chemin	6 996.23
Entreprises Plourde, #1066465, essence	104.00
Équipement Agricoles CPR, #255008, chlore	119.57
Excavation Marcel Perreault, #4716, creusage fossé fonte neiges	241.44
FDMT, #130965, projet biblio	17.19
Fonds d'info. terr., #201900839353, avis de mutation	4.00
Hamster, #738554, fournitures de bureau	280.36
Jean-Pierre Lagacé, convoyeur bois et trans. cendre	1 724.63
Kopilab, #242112, photocopieur	274.03
MRC de la Matapédia, #20964, sinistre volet 1	284.21
Télus, #3023-04-2019, Hôtel de ville	234.24
Télus, #1347-05-2019, CPÉSTP	81.75
URLS, formulaire d'adhésion 2019	75.00
Ville d'Amqui, #40, quote-part piscine 2019	569.00

68-19

Gouvernance de l'école publique

Considérant que l'école publique est un bien et une richesse qui appartient non seulement aux utilisateurs de ses services, mais aussi à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

Considérant qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

Considérant que les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

Considérant que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

Considérant que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

Considérant que le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

Considérant que le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'applique spécifiquement à son milieu;

Considérant que le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

Considérant que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

Considérant l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

Par conséquent, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité:

Que la commission scolaire signifie, par l'envoi d'une copie, la présente au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, au premier ministre du Québec, M. François Legault, et aux chefs des partis de l'opposition à l'Assemblée nationale l'importance de tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec tienne compte des principes de gouvernance suivants:

- Une gouvernance de proximité, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité (décision près de l'action);
- Une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques;
- Une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire, et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;
- Une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

69-19

Maire-suppléant et substitut

Considérant que deux articles de loi encadrent le remplacement du maire en cas d'absence, d'incapacité d'agir ou pendant la vacance de cette charge;

Considérant que l'article 116 du *Code municipal* prévoit que le conseil d'une municipalité locale peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Considérant que l'article 210.24. de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* précise toutefois que « [...] Tout autre représentant que le maire est nommé par le conseil de la municipalité locale, parmi ses membres. En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres.

1993, c. 65, a. 71; 1999, c. 40, a. 202; 2001, c. 25, a. 149;

Par conséquent, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité:

1. de nommer monsieur Richard Fournier à titre de maire-suppléant du 4 juin 2019 au 13 janvier 2020;
2. de nommer monsieur Richard Fournier à titre de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote.

70-19

Autorisation de signature du maire-suppléant

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que monsieur Richard Fournier, maire-suppléant, soit autorisé à signer les chèques en l'absence de monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia du 4 juin 2019 jusqu'à ce que le maire-suppléant suivant signe tous les documents nécessaires pour qu'il soit en fonction officielle.

71-19

TECQ 2019-2023 - Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia

Considérant que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2019-2023 a été annoncé;

Considérant que les fonds de la TECQ 2019-2023 seront transférés aux municipalités du Québec selon les mêmes principes de partage que celui utilisé pour la TECQ précédente;

Considérant que l'admissibilité des travaux à la nouvelle TECQ a débuté le 1^{er} janvier 2019 afin d'assurer une continuité de financement avec la période précédente;

Considérant que la municipalité devra respecter les modalités à venir de la TECQ 2019-2023;

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité:

- 1- de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin qu'il effectue la gestion de la TECQ 2019-2023 jusqu'à la fin des travaux incluant la reddition de compte finale.

72-19

Route Melucq

Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia

Considérant qu'il y a des secteurs problématiques sur la route Melucq;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas mandate le service de génie de la MRC de La Matapédia pour la réalisation des travaux sur un ou deux tronçons de la route Melucq, soit:

- Effectuer la visite du terrain;
- Exécuter l'étude géotechnique;
- Faire l'estimation préliminaire des coûts.

73-19

Reddition de compte du CDA

Entente de développement locale de la MRC de La Matapédia 2018

Proposé par Richard Fournier et résolution à l'unanimité que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la reddition de compte du Comité de l'Avenir dans le cadre de l'entente de développement locale de la MRC de La Matapédia. Une dépense totale de 9 107.85\$ pour l'année 2018, décrit comme suit:

Musée Patrimonial, emploi saisonnier	2 477.27
Biblio, salle multifonctionnelle	1 000.00
Cercle de Fermières, équipements	4 000.00
CDA, réaménagement scène salle Gérard Côté	1 630.58

74-19

Entente de développement local de la MRC de la Matapédia 2019

Il est proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que:

- La municipalité de Saint-Cléophas confirme une participation financière de 5 000\$ pour l'année 2019 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations de l'entente du développement locale de la MRC de La Matapédia;
- La municipalité délègue monsieur Normand St-Laurent, conseiller, comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration du Comité de l'Avenir de St-Cléophas;
- La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.
- La municipalité autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement, si nécessaire.

75-19

Médiaposte - offre d'emploi - Camping

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à faire parvenir un médiaposte à chaque adresse civique afin d'engager 2 personnes (priorité aux étudiants) comme journaliers(ères) au camping du 17 juin au 8 septembre 2019.

76-19

Contrat de location - Comité du Bingo et Loisirs de Saint-Cléophas

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à louer la salle Gérard Côté à tous les samedis après-midi, soit du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020. Un contrat de location sera signé entre les 2 parties. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer ledit contrat.

77-19

Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon que la séance soit levée à vingt heures cinq minutes (20h05).

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice générale et sec.-très

